



**Assemblée Générale du 19 octobre 2025 sur l'année 2024
Rapport moral et d'activités**

I – RAPPORT MORAL :

L'assemblée générale de l'année dernière avait validé notre souhait de ne plus nous engager sur de nouvelles constructions. L'année 2024 s'est principalement concentrée sur le bilan-évaluation réalisé sur les 20 années de partenariat avec l'ASEM et sur les suites à mettre en œuvre pour que toutes les actions qui ont été mises en place depuis 2003 puissent perdurer. Dans le cadre du rapport bilan/évaluation réalisé par Blanche Renaudin et après de nombreux allers-retours le document définitif a été validé. Nous avons abouti à une rédaction conjointe supervisée par Blanche où les deux parties, ASEM et association Morgane, se sont mises d'accord sur une rédaction commune et les suites à donner. Il est accessible sur le site de l'association Morgane. Ce travail nous permet de jalonner notre parcours et de dégager les priorités d'actions à mettre en œuvre avec nos partenaires.

Les rencontres que Pierre et Blandine ont pu organiser lors de leur séjour en janvier dernier ont permis d'affiner les attentes de nos partenaires mais aussi de valider l'intérêt des autorités de l'éducation nationale Sénégalaise sur la demande d'accorder un statut « d'école pilote-école expérimentale » à l'école Célestin Freinet de Dagana.

En effet depuis le départ en retraite de Papa-Meïssa Hanne cette école est dirigée par un nouveau directeur pour qui les notions de méthode et de pédagogie Freinet n'ont quasiment pas de réalité. Pour l'instant malgré tout, les résultats restent encore au-dessus de la moyenne nationale car les anciens enseignants de CM1 et CM2 sont encore en poste et appliquent ces méthodes.

Papa-Meïssa Hanne nous a informé en août du début de construction de deux nouvelles salles de classe dans l'enceinte de l'école élémentaire. Il a découvert par hasard des parpaings neufs dans l'espace situé près des salles CM1-CM2. Il a aussitôt contacté l'IEF de Dagana qui est nouveau et ne connaissait pas la particularité de cette école ! Le chantier étant démarré et les appels d'offre conclus il n'a pas été possible de reculer. Il y aura donc sur le terrain un nouveau bâtiment en construction traditionnelle... cela pourrait-il servir de levier pour accélérer le dossier de classement en « école pilote » ? 2024 est une année charnière dans l'évolution des activités de l'association.

II-1. - RAPPORT D'ACTIVITES

Dégustation-vente

Cette année encore trois ventes de vin : le 24 et 25 mai 2024 à Brigneau et Concarneau, le 14 décembre à St-Maur. Environ 5 700 € de dons en découlent. Merci à Jo, René et Pierrette et aux Amis de la Sardine Rient de nous accueillir pour ces manifestations. Merci à nos amis de Montoray, Claude Aupetitgendre, Jacques Gozard et Nicole Veber qui ont assuré les dernières ventes avant leur retraite. L'année 2025 sera assurée aux mêmes conditions par les nouveaux vignerons.

En 2024, 6 400 € ont été transférés aux partenaires pour :

- Aider pour 1 400 € au financement de la cantine de la maternelle selon le principe retenu ; « *pour 1 collecté localement, nous apportons 2* »
- Pour les 5 000 € restant, acheter des équipements pour la cafétéria, finir quelques travaux - notamment ce protéger des chauves-souris - et aider au paiement du salaire des gardiens en attendant une montée en puissance de l'activité.

II-2. Autres informations sur la vie de l'association Morgane :

- En octobre 2025 l'association Morgane compte 1 288 membres. Comme chaque année depuis sa création en 2003 environ 300 donateurs contribuent régulièrement au financement des projets.
- Les formations de l'année ont toutes été assurées par l'ASEM en interne avec un co-financement de l'association Morgane.
- Un bulletin de l'association Morgane a été édité novembre 2024 avec pour thème principal le projet bilan-évaluation de notre partenariat. Cette communication n'a pas été appréciée par l'ASEM. L'AG du 19 octobre 2025 travaillera à partir des préconisations des tableaux navettes du rapport bilan-évaluation définitif.

La Présidente,
Blandine DEVOUGE

Rapport adopté lors de l'AG du 19 octobre 2025